



Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2024 à 18 h

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGLÈLE-DE-MONNOIR

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 19 février 2024 à compter de 18 heures à la salle du conseil située au 7, chemin du Vide et à laquelle sont présents M. Denis Paquin, maire, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers suivants:

M. Michel Vézina, conseiller au poste numéro 1
Mme Johanne Lacourse, conseillère au poste numéro 3
M. Marcel Boulay, conseiller au poste numéro 4
Mme Lise Dufour, conseillère au poste numéro 5
M. Étienne Decelles, conseiller au poste numéro 6

Est absente : Mme Isabelle Sévigny, conseillère au poste numéro 2

Les membres présents forment quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

L'avis de convocation a été transmis conformément au *Code municipal* à tous les membres du conseil municipal, le jeudi 15 février 2024, afin de prendre en considération les sujets suivants :

Ordre du jour

1. Avis de motion Règlement 575-24
2. Projet Règlement numéro 575-24 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 485-17, pour approbation (doc)
3. Engagement de M. Mathieu Houle au poste d'employé des travaux publics, pour approbation
4. Période de questions
5. Clôture de la séance

Avis de motion numéro 24-02-039

1. Avis de motion du Règlement 575-24 modifiant le règlement d'urbanisme

Avis de motion est donné par M. Étienne Decelles, conseiller au poste numéro 6, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le *Règlement numéro 575-24 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 485-17*.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la classe d'usages agricoles E – Établissements d'élevage d'animaux domestiques, dans la zone numéro 507 située de part et d'autre du chemin du Vide.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2024 à 18 h

Résolution numéro 24-02-040

2. Adoption du premier projet de Règlement numéro 575-24 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 485-17

Considérant que la SPCA Montérégie possède un refuge pour animaux, situé en bordure du chemin du Vide, dans la zone numéro 507;

Considérant que le conseil municipal entend autoriser cet usage dans la zone concernée afin de permettre à l'organisme d'agrandir ses installations;

Considérant qu'un avis de motion portant le numéro 24-02-039 a été régulièrement donné par M. Étienne Decelles, conseiller au poste numéro 6, lors la séance du conseil tenue le 19 février 2024;

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Dufour, appuyé par M. Marcel Boulay et **résolu**:

- Que le conseil adopte, lors de la séance extraordinaire du 19 février 2024, le premier projet de *Règlement numéro 575-24 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 485-17*;
- Qu'une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 5 mars 2024 à 20 heures à la salle du conseil, 7, chemin du Vide, Sainte-Angèle-de-Monnoir, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 24-02-041

3. Engagement de M. Mathieu Houle au poste d'employé des travaux publics

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** d'entériner l'engagement de M. Mathieu Houle au poste d'employé des travaux publics à compter du 19 février 2024 et que les conditions d'engagement soient mentionnées dans un document.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4. Période de questions réservée au public

Une période de question réservée au public s'est tenue à ce moment-ci.

Résolution numéro 24-02-042

5. Clôture de la séance

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Étienne Decelles, il est **résolu** que la séance soit levée à 18 h 34.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

(Original signé)
Le maire

(Original signé)
La directrice générale et
greffière-trésorière